

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 10 mars 2026**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 29**

**Représentés : 5**

**Absents : 7**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Franck CALAS (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Marie-Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Roger RIBOLLET,  
Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

**N°2026/03/10/24 – Autorisation de signer l'accord-cadre relatif aux prestations de Détection et géoréférencement de réseaux en classe A, Lots 1 et 2 – MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES (Procédure formalisée d'Appel d'offres ouvert)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment les articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 relatifs aux Appels d'Offres Ouverts (procédure formalisée), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres),

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 12 décembre 2025 au JOUE (et le 11 décembre 2025 au BOAMP),

Vu le procès-verbal d'attribution établi le 25 février 2026, après réunion de la CAO,

Vu les crédits inscrits au budget,

M. DESCHIZEAUX, Président propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec montant maximum, relatif aux prestations de Détection et géoréférencement de réseaux en classe A, pour les 2 lots suivants :

Lot n°1	Repérage des réseaux souterrains et marquage-piquetage de réseaux, en lien avec des travaux <i>Il s'agit d'investigations complémentaires de détection et géoréférencement de réseaux en classe A et de prestations de marquage-piquetage de réseaux, dans le cadre de repérage des réseaux souterrains permettant de connaître précisément l'encombrement du sous-sol, préalablement aux travaux ou durant toute la durée de ces derniers, sur le territoire de la CCVSC.</i>
Lot n°2	Amélioration de la cartographie dans une logique patrimoniale <i>Il s'agit d'investigations complémentaires de détection et géoréférencement de réseaux enterrés, en classe A, étendues aux réseaux non sensibles situés en unités urbaines, afin d'améliorer la précision cartographique du réseau d'assainissement des eaux usées, sur 4 communes du territoire (unités urbaines) : Guéreins, Montmerle-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey.</i>

Les offres financières ont été comparées sur la base d'un DQE correspondant, pour le lot 1 à une simulation en lien avec une opération de travaux et pour le lot 2 à une estimation totale des quantités pour les 4 communes concernées (même s'il est envisagé de commander les prestations sur 2 campagnes annuelles : Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey en 2026, puis Guéreins et Montmerle-sur-Saône en 2027).

Pour le lot n°2, le marché prévoit la possibilité de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles de l'objet du présent accord-cadre.

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré**

**À l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer le marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec montant maximum ainsi que l'ensemble des bons de commande se rapportant à l'accord-cadre relatif à Détection et géoréférencement de réseaux en classe A, pour les 2 lots suivants :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (DQE à titre indicatif)	MONTANT MAXIMUM
n°1 - Repérage des réseaux souterrains et marquage-piquetage de réseaux, en lien avec des travaux	GEOSAT 95 Rue du Dauphiné - 69800 ST- PRIEST Siège : 17 Rue Thomas Edison - 33600 PESSAC SIRET : 429123 771 00298	9 836 € HT soit 11 803,20 € TTC	90 000 € HT (soit 108 000 € TTC) sur la durée totale de 4 ans
n°2 - Amélioration de la cartographie dans une logique patrimoniale		36 338,00 € HT soit 43 605,60 € TTC	200 000 € HT (soit 240 000 € TTC) sur une période de 2 ans

**PRÉCISE** que :

- Pour le lot n°1 - Repérage des réseaux souterrains et marquage-piquetage de réseaux, en lien avec des travaux, l'accord-cadre est conclu pour une période de 48 mois, à compter de sa notification.
- Pour le lot n°2 - Amélioration de la cartographie dans une logique patrimoniale, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 24 mois, à compter de sa notification, renouvelable tacitement 1 fois pour 2 ans (soit une durée maximale de 4 ans), sauf décision expresse de non-reconduction intervenant 2 mois avant la date anniversaire.
- L'acheteur pourra mettre fin à l'accord-cadre, sans indemnité au prestataire, si le montant d'un éventuel bon de commande risque de faire atteindre ou dépasser le montant total maximal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 10 mars 2026

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

De la notification à l'attributaire du lot n°1 le

De la notification à l'attributaire du lot n°2 le

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX